

L'essentiel des finances personnelles

Programme pour
nouveaux arrivants
au Québec



QUI SOMMES-NOUS ?

L'Autorité des marchés financiers est l'organisme de réglementation et d'encadrement du secteur financier au Québec. Elle veille à la protection du public en appliquant les lois et règlements sur les assurances, les valeurs mobilières (par exemple les actions et les obligations), les institutions de dépôt (à l'exception des banques) et la distribution de produits et services financiers.

AVIS

L'Autorité, sa direction et son personnel ne sont pas responsables des conséquences d'erreurs qui pourraient avoir été commises dans la rédaction du présent document. Elle vous propose ce guide à titre d'information. Elle n'offre aucun conseil sur l'achat de produits ou l'utilisation de services financiers particuliers.

lautorite.qc.ca

Québec : 418 525-0337

Montréal : 514 395-0337

Autres régions : 1 877 525-0337

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017

ISBN 978-2-550-79746-3 (PDF)

L'ESSENTIEL DES FINANCES PERSONNELLES

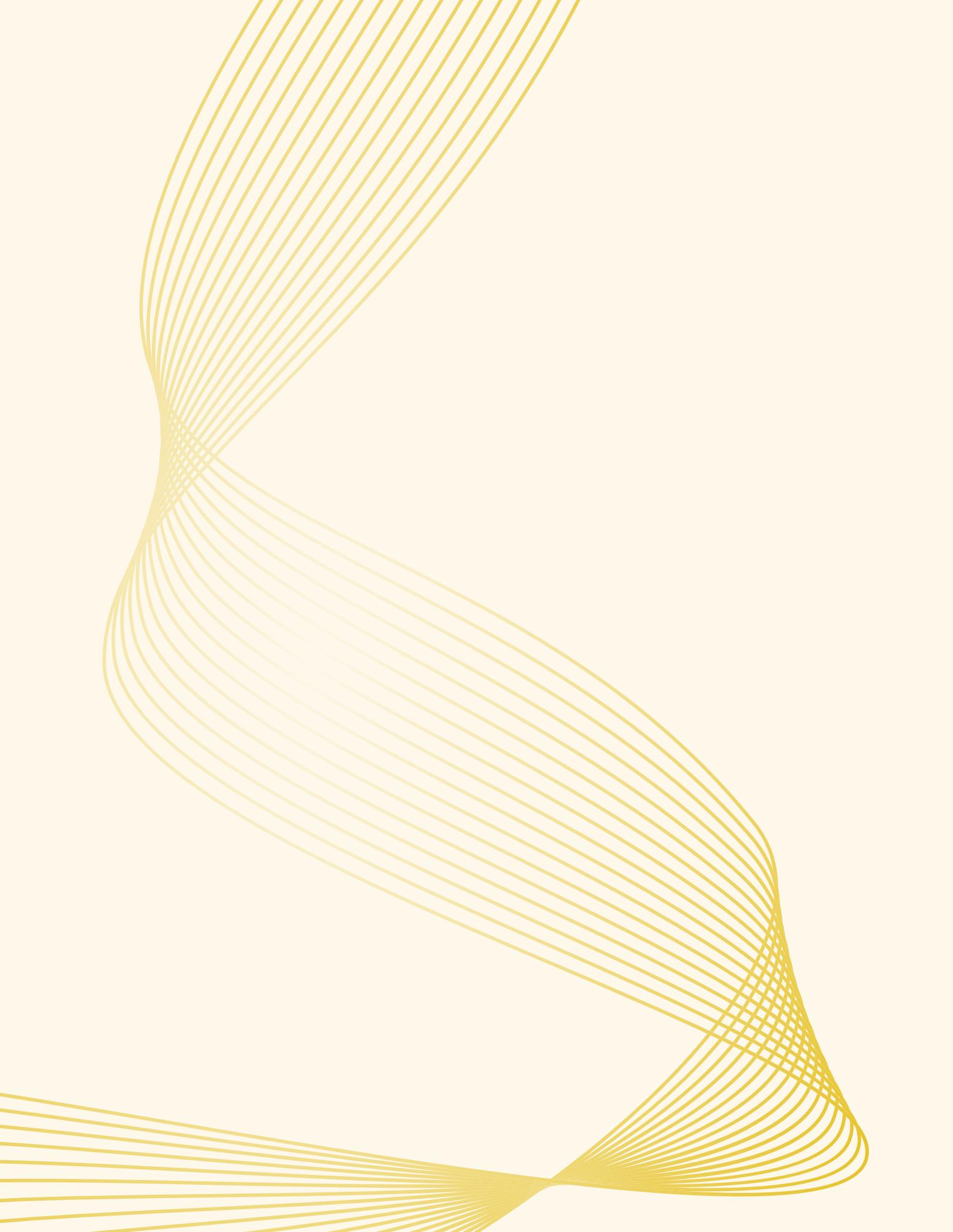
L'Autorité des marchés financiers a conçu ce recueil de modules pour les nouveaux arrivants. Une bonne compréhension du système financier québécois et une gestion saine de vos finances personnelles pourront vous aider à bien commencer votre nouvelle vie.

Vous êtes à la recherche d'une institution financière? Vous vous demandez si vous devriez obtenir une carte de crédit? Vous suivez des cours de français et cherchez à vous familiariser avec le vocabulaire propre aux finances personnelles? Ces modules sont pour vous.



TABLE DES MATIÈRES

Module 1 Les institutions financières au Québec	3
Module 2 Le budget	13
Module 3 Le crédit	21
Module 4 La carte de crédit	31
Module 5 Les investissements	41
Module 6 La fraude financière	49
Module 7 Les assurances	55



Module 1

Les institutions financières au Québec



Grâce à ce module, vous pourrez :

- Savoir où aller pour ouvrir un compte chèques ou un compte d'épargne, obtenir une carte de débit (ou carte bancaire), une carte de crédit ou un prêt personnel.
- Connaître les services offerts par les institutions financières (banques et caisses).
- Choisir le type d'institution qui vous convient.

SOMMAIRE DU MODULE

Les banques	5
Le Mouvement des caisses Desjardins	5
Les différences entre une banque et une caisse	5
Les avantages d'un compte bancaire	6
Ce qu'il faut pour ouvrir un compte bancaire	6
Les différents types de comptes	7
Les frais de service bancaire	8
Les autres services offerts par les institutions financières	8
Des astuces supplémentaires	10

MOTS CLÉS

- Banque
- Caisses
- Carte de crédit
- Carte de débit
- Chèque
- Chèque certifié
- Chèque personnel
- Compte bancaire
- Compte chèques
- Compte d'épargne
- Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)
- Frais de service bancaire
- Guichet automatique
- Hypothèque
- Institution financière
- Intérêts
- Numéro d'identification personnel (NIP)
- Prêt automobile
- Prêt personnel
- Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)
- Retrait
- Services financiers



On trouve au Québec plusieurs types d'institutions financières, dont les banques et le Mouvement des caisses Desjardins.

1. LES BANQUES

Il existe sept grandes banques canadiennes : Banque CIBC, Banque Laurentienne, Banque Nationale, Banque Scotia, Banque TD, BMO Banque de Montréal et RBC Banque Royale. Ces banques offrent des services en succursale et sur Internet. Plusieurs filiales de banques étrangères offrent aussi leurs services en succursale ou sur Internet.

2. LE MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS

Il est composé de caisses et de filiales établies dans l'ensemble des régions du Québec et dans certaines provinces canadiennes.

Qu'est-ce qu'une institution financière?

C'est un lieu où est offert un large éventail de services financiers. Une institution financière peut vous aider à gérer votre argent. Elle constitue également un endroit sécuritaire où garder vos économies et en faire le suivi. Elle offre aussi des services comme :



- l'ouverture d'un compte bancaire;
- le dépôt d'argent;
- les prêts;
- le paiement de factures au comptoir, au guichet automatique ou en ligne;
- l'envoi de fonds à l'étranger;
- des investissements.

3. LES DIFFÉRENCES ENTRE UNE BANQUE ET UNE CAISSE

Une banque a un nombre limité de propriétaires ou d'actionnaires. Si vous êtes client d'une banque, vous n'êtes pas propriétaire ou actionnaire de celle-ci. Vous pouvez toutefois investir et devenir actionnaire d'une banque, que vous soyez client ou non.

Si vous avez un compte dans une caisse, vous êtes membre et copropriétaire d'une caisse. Chaque caisse est une coopérative de services financiers. En tant que membre, vous pouvez participer à l'assemblée générale annuelle, être élu à un poste de dirigeant et recevoir des ristournes. La ristourne est un montant d'argent qui est versé, à certaines conditions, par une caisse à ses membres.

4. LES AVANTAGES D'UN COMPTE BANCAIRE

- Votre paie peut y être déposée automatiquement, tout comme les allocations du gouvernement, si vous en recevez.
- Vous pouvez payer automatiquement vos factures par le biais de votre compte.
- Grâce à une carte de débit (carte bancaire rattachée à votre compte), vous pouvez payer vos achats avec l'argent que vous avez dans votre compte.
- Vous pouvez faire des transactions en ligne (payer une facture, transférer de l'argent dans un autre compte, etc.).
- Selon le type de compte détenu, vous pouvez bénéficier de revenus d'intérêts.



Qu'est-ce qu'un compte bancaire?

C'est un compte où vous pouvez mettre votre argent en sécurité. Vous y déposez votre argent et vous allez le retirer quand vous en avez besoin.

5. CE QU'IL FAUT POUR OUVRIR UN COMPTE BANCAIRE

Pour ouvrir un compte, vous devez en général avoir 16 ans ou plus (un enfant mineur peut posséder un compte bancaire, mais il est ouvert et contrôlé par les parents ou les tuteurs légaux). Vous devez prendre rendez-vous auprès de l'institution financière et présenter deux cartes d'identité sur place, dont au moins une avec photo et émise par le gouvernement du Canada ou du Québec.

Vous avez le droit d'ouvrir un compte bancaire même si :

- vous êtes sans emploi;
- vous ne déposez pas d'argent dans le compte dans l'immédiat (toutefois, pour les caisses, vous devez payer une part sociale de 5 \$ à l'ouverture du compte);
- vous avez fait faillite.



6. LES DIFFÉRENTS TYPES DE COMPTES

Un compte peut être individuel (seul vous pouvez y faire des opérations) ou conjoint (chacun des conjoints peut effectuer des opérations dans le compte).

Il existe deux types de comptes : le compte chèques et le compte d'épargne.

LE COMPTE CHÈQUES

- Il vous permet de faire des chèques et de payer des factures, en plus d'effectuer d'autres tâches liées à votre argent personnel.
- Il vous permet de payer vos achats par carte de débit (carte bancaire).
- Il ne procure que peu ou pas d'intérêts.
- Des frais sont applicables à la plupart des opérations. Des forfaits sont aussi offerts (voir la section 7, Les frais de services bancaires).
- Votre paie peut y être déposée directement par dépôt direct. Si vous recevez des prestations, elles peuvent aussi être automatiquement déposées dans votre compte.

Qu'est-ce qu'un chèque?

Un chèque est un moyen de payer des biens et des services. Lorsque vous payez par chèque, votre argent est transféré de votre compte à celui de la personne ou de l'entreprise à qui vous avez fait le chèque. Sachez toutefois que peu de magasins les acceptent.



Il existe deux types de chèques :

- les chèques personnels (utilisés pour payer votre loyer, par exemple);
- les chèques certifiés, émis par la banque ou une caisse (moyennant des frais). Ces chèques garantissent l'existence des fonds dans votre compte à la personne ou à l'entreprise que vous payez par chèque. Attention, même ce type de chèque peut être falsifié. Si une personne que vous ne connaissez pas veut payer un bien que vous lui vendez avec un chèque certifié, ne l'acceptez pas les yeux fermés. Rendez-vous avec votre acheteur à votre caisse ou à votre banque et demandez qu'on vérifie la validité du chèque.

Bon à savoir



Des fonds gelés

Après avoir déposé un chèque dans votre compte, vous pourriez devoir attendre plusieurs jours ouvrables avant d'avoir accès à vos fonds. Pour un accès plus rapide, vous pouvez appeler au service à la clientèle de votre banque ou de votre caisse, ou vous rendre en succursale.

LE COMPTE D'ÉPARGNE

- Il est destiné à épargner, c'est-à-dire à y déposer de l'argent dont vous n'avez pas besoin pour vos dépenses courantes et que vous désirez mettre de côté pour la réalisation d'un futur projet.
- Il procure des intérêts sur les sommes que vous y déposez.
- Il vous permet d'effectuer des retraits en tout temps (toutefois, des frais pourraient s'appliquer aux retraits).
- Des frais de service bancaire s'appliquent à la plupart des opérations, mais il existe des forfaits qui permettent d'effectuer plusieurs opérations pour un prix fixe.



Au Québec, l'Autorité des marchés financiers garantit, à certaines conditions, vos dépôts dans les institutions financières inscrites jusqu'à concurrence de 100 000\$ (capital et intérêts courus). Vos dépôts sont donc protégés en cas de faillite d'une institution. Pour plus de détails, consulter la section Assurance-dépôts sur le site de l'Autorité.

7. LES FRAIS DE SERVICE BANCAIRE

L'ouverture d'un compte dans une banque est gratuite. Par contre, l'ouverture d'un compte dans une caisse coûte 5 \$: c'est le prix de votre « part sociale » pour devenir membre. Si vous décidez plus tard de fermer votre compte, vous serez remboursé.

Dans l'une ou l'autre de ces institutions financières, faire des transactions peut vous coûter des frais de service. Afin de les limiter, vous pouvez opter pour un forfait vous permettant d'effectuer plusieurs transactions au cours du mois pour un montant fixe. Ce forfait permet de réaliser des économies sur les frais de service bancaire. Par exemple, un forfait de 4,95 \$ pour 15 transactions équivaut à des frais de 0,30 \$ pour chacune d'elle, au lieu de 2 \$ par transaction sans forfait. Les étudiants et les personnes de 65 ans ou plus peuvent bénéficier de rabais.

8. LES AUTRES SERVICES OFFERTS PAR LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

CARTE DE DÉBIT (CARTE BANCAIRE OU « CARTE INTERAC »)

Cette carte est reliée à vos comptes (chèques ou d'épargne). Quand vous utilisez votre carte pour effectuer un retrait dans un guichet automatique ou pour payer un achat (la plupart des marchands l'acceptent), l'argent est directement débité de votre compte bancaire.

Au moment où vous recevez votre carte, vous devez choisir un numéro d'identification personnel (NIP) que personne ne pourra deviner. Ne le révélez à personne, même pas à vos amis, afin de ne pas contrevenir aux conditions d'utilisation de la carte et d'éviter des pertes d'argent en cas de perte ou de vol.

Lorsque vous utilisez votre carte de débit pour des achats, vous devez habituellement composer votre NIP. Toutefois, certains commerçants possèdent un lecteur de paiement sans contact et vous n'avez pas à entrer votre NIP si l'achat est de moins de 100 \$.

Les titulaires d'une carte de débit (aussi appelée « carte Interac ») peuvent se servir de tous les guichets automatiques et terminaux de paiement direct qui arborent le symbole INTERAC. En plus d'INTERAC, il y a d'autres réseaux, par exemple PLUS et NYCE.

Bon à savoir



Le NIP

Le numéro d'identification personnel (NIP) est habituellement composé de quatre ou cinq chiffres. Vous vous servez de votre NIP avec votre carte de débit, pour accéder à votre compte à un guichet automatique ou pour payer chez un commerçant. Choisissez votre NIP quand vous recevez votre carte de débit en succursale. Attention : évitez de choisir un NIP trop facile à deviner, tel que votre année de naissance ou celle d'un proche parent. Ne l'écrivez pas sur votre carte ou dans vos effets personnels, retenez-le par cœur.

PRÊTS PERSONNELS

Vous pouvez emprunter de l'argent à votre institution financière sous certaines conditions. Notez que vous devrez respecter des conditions strictes pour rembourser le prêt.

PRÊT AUTOMOBILE ET HYPOTHÈQUE

Ces prêts impliquent habituellement des paiements mensuels jusqu'à ce que vous les ayez remboursés. Une hypothèque est un prêt qui sert à acheter une propriété.

MARGE DE CRÉDIT

Il s'agit d'un montant préapprouvé dont vous pouvez disposer au besoin. Ici encore, des intérêts seront exigés sur le montant emprunté.

CARTE DE CRÉDIT

Vous pouvez faire la demande d'une carte de crédit à une institution financière.



RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-RETRAITE (REER) ET COMPTE D'ÉPARGNE LIBRE D'IMPÔT (CELI)

Ce sont deux façons d'épargner de l'argent à moyen et à long terme, et de payer moins d'impôt. Vous pouvez vous renseigner auprès de votre institution financière ou sur le site de l'Autorité.

VIREMENT BANCAIRE

Ce type de virement vous permet d'envoyer de l'argent à vos proches.

Bon à savoir

Comment transférer de l'argent à l'étranger?

Le transfert d'argent à l'étranger peut être fait par le biais d'une institution financière.



Des compagnies de transfert d'argent, comme Western Union, permettent de transférer facilement des fonds. Ne transférez des fonds qu'à des personnes que vous connaissez. Ne transférez pas de fonds à la suite d'une sollicitation par Internet.

Il existe également des traites bancaires, semblables aux chèques certifiés, mais pouvant être émises en devises étrangères également. Elles garantissent aussi l'existence des fonds dans le compte.

Les traites bancaires peuvent servir à effectuer un paiement à l'intention d'un tiers dans presque n'importe quelle devise, que ce soit au Canada ou à l'étranger. Les traites bancaires sont offertes moyennant des frais fixes, quelle que soit la devise.

9. DES ASTUCES SUPPLÉMENTAIRES

- Allez sur Internet pour choisir une institution financière qui convient à vos besoins. Restez à l'affût des informations pour les nouveaux arrivants, ces renseignements vous sont destinés!
- Vous désirez parler à quelqu'un en personne? Trouvez la succursale de la banque ou de la caisse la plus près de chez vous qui offre les services que vous désirez. Dans certains cas, vous pourrez aussi rencontrer un employé qui parle votre langue maternelle.
- Évitez de faire de petits retraits fréquents qui multiplient le nombre de transactions, car cela occasionnera des frais supplémentaires si vous dépassez la limite de votre forfait (par exemple 2 \$ pour toute transaction au-delà la limite de 15 par mois).

- Essayez d'utiliser uniquement les guichets automatiques de votre institution financière. Des frais (autour de 2 \$) sont exigés quand vous faites une transaction dans un guichet qui n'est pas lié à votre institution financière. Si vous utilisez un guichet automatique privé non bancaire, vous devrez payer des frais encore plus élevés.
- Utilisez des services bancaires en ligne, ils sont sécuritaires. Il est possible de réduire les frais de service sur certains comptes si vous utilisez seulement les services en ligne.
- Choisissez un forfait bancaire qui correspond à vos besoins. Si vous effectuez peu de transactions bancaires par mois, choisissez un compte associé à des frais de service mensuels modiques ou nuls.

Pour de l'information supplémentaire, consultez le site de l'Autorité des marchés financiers: www.lautorite.qc.ca

Sources :

- Autorité des marchés financiers
- *Vos outils financiers*, Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC), Autorité des marchés financiers et Fonds pour l'éducation des investisseurs.
- *La santé financière à votre portée!*, Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux ([ACCÉSSS](#)).
- *Conseils pour tirer le meilleur avantage des services bancaires*, Association des banquiers canadiens.
- *Toutbiencalculé.ca, Mes finances, mes solutions*, Les Associations de consommateurs du Québec.
- *On prend nos rêves en main, on s'occupe de notre argent*, *Option consommateurs*.





**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

NOUS JOINDRE

lautorite.qc.ca

Québec : 418 525-0337

Montréal : 514 395-0337

Autres régions : 1 877 525-0337

Module 2

Le budget



Grâce à ce module, vous pourrez :



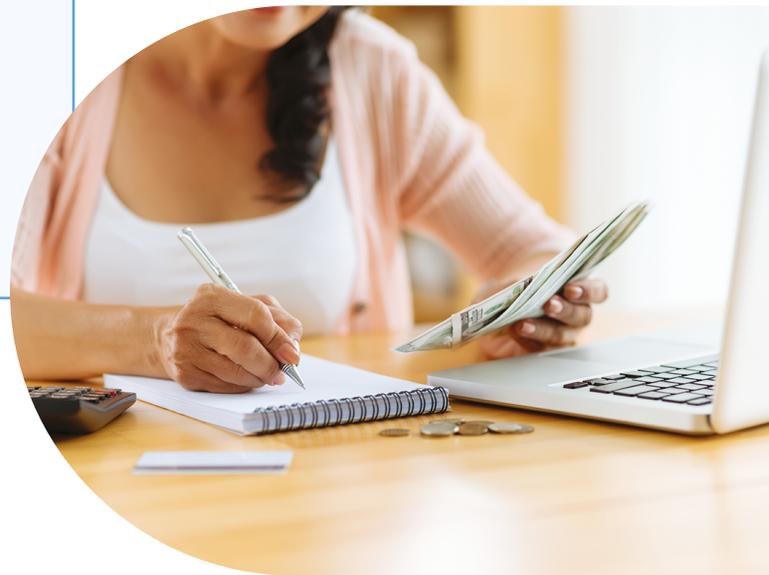
- Savoir à quoi sert un budget.
- Différencier les dépenses fixes des dépenses variables.
- Faire votre budget.
- Savoir combien d'argent il vous reste en fonction de vos revenus et de vos dépenses estimées.
- Envisager des moyens de respecter votre budget.

SOMMAIRE DU MODULE

Le budget	15
L'utilité de faire un budget	15
Les dépenses fixes et les dépenses variables	16
Comment équilibrer son budget	17

MOTS CLÉS

- Budget
- Dépense
- Dépense fixe
- Dépense variable
- Fonds d'urgence
- Objectif à court terme
- Objectif à long terme
- Revenu



1. LE BUDGET

Le budget permet de faire une liste de vos revenus (par exemple, votre salaire) et de vos dépenses. Il permet de voir d'où vient votre argent et de quelle manière il est dépensé.

Peu importe la forme qu'on lui donne (électronique ou sur papier), le budget sert à vous aider à prendre les bonnes décisions selon vos moyens financiers. Vous pouvez trouver des exemples de budget sur le site de l'Autorité des marchés financiers.

2. L'UTILITÉ DE FAIRE UN BUDGET

Un budget permet :

- de vous assurer que vous ne dépensez pas plus que vous ne gagnez.

C'est simple, si vos revenus sont supérieurs à vos dépenses, vous êtes sur la bonne voie! Sinon, les difficultés financières vous attendent. Par exemple, si vous travaillez à temps partiel et que vous avez des paiements d'auto, de cellulaire, de meubles et de loyer, il est possible que vos dépenses dépassent vos revenus.

- de déterminer où va votre argent.

On ne se rend pas toujours compte à quel point on dépense pour certains plaisirs. Par exemple, prendre votre café au resto du lundi au vendredi peut représenter une dépense de 2 \$ par jour, 10 \$ par semaine, 40 \$ par mois, 480 \$ par année! Vous pouvez vous demander si cet argent serait mieux investi ailleurs, selon vos projets et vos priorités.

- de planifier les dépenses importantes.

Vous planifiez un voyage pour aller voir de la famille? Il est possible d'inscrire à votre budget les sommes à mettre de côté ou d'évaluer si votre budget vous permet de voyager.

- d'ajuster vos revenus et vos dépenses pour réaliser vos objectifs.

En faisant votre budget mensuel, vous réalisez que vous avez dépensé plus d'argent que prévu? Vous pouvez alors ajuster à la baisse vos dépenses des prochains mois afin de réussir à épargner l'argent dont vous aurez besoin (par exemple, pour en envoyer à votre famille, pour un voyage ou pour un évènement spécial).

- d'éviter de recourir au crédit.

Si vos dépenses dépassent vos revenus, vous risquez de vous endetter pour arriver à tout payer. Faire un budget permet d'éviter ce genre de situation. En outre, un budget vous permet de constituer un fonds d'urgence en cas de dépense imprévue et de diminuer l'utilisation du crédit (marge ou carte de crédit).

- de vous aider à prendre le contrôle de vos finances.

Un budget vous permet de prendre les décisions qui vous conviennent au lieu de vivre au jour le jour selon les dépenses qui se présentent. Des amis vous invitent à sortir? Évaluez le coût de cette sortie et fixez-vous un budget à ne pas dépasser.

3. LES DÉPENSES FIXES ET LES DÉPENSES VARIABLES

Dans un budget, on note tous nos revenus (salaires, pourboires, allocations pour les enfants, etc.) et toutes nos dépenses pour le mois courant.

Les dépenses sont souvent classées en dépenses fixes et en dépenses variables. Prenez note que, selon votre situation, une dépense classée habituellement comme variable peut être fixe pour vous (par exemple, l'achat de médicaments). Le tableau ci-dessous présente des exemples de dépenses fixes et variables.

Dépenses fixes	Dépenses variables
<p>Ces dépenses reviennent tous les mois et changent peu d'un mois à l'autre.</p> <ul style="list-style-type: none">• Loyer• Électricité• Abonnements• Essence• Téléphones, Internet et télévision• Soutien à la famille• Épargne• Transport	<p>Ces dépenses peuvent varier d'un mois à l'autre.</p> <ul style="list-style-type: none">• Épicerie/alimentation• Restaurant• Fournitures scolaires• Loisirs• Vêtements• Médicaments

LA FACTURE DE TÉLÉPHONE CELLULAIRE : UNE DÉPENSE FIXE OU VARIABLE?

- Si vous respectez votre forfait chaque mois : c'est une dépense fixe.
- Si vous le dépassez régulièrement : le dépassement de coût est une dépense variable.
- Si vous le dépassez exceptionnellement : c'est une dépense inhabituelle.



Bon à savoir



Dépenser là où ça compte

Retenez qu'une dépense fixe devrait toujours combler des besoins essentiels.

4. COMMENT ÉQUILIBRER SON BUDGET

Si vos dépenses dépassent vos revenus, c'est que votre budget n'est pas équilibré. Dans ce cas, vous ne pourrez pas mettre de l'argent de côté ou réduire vos dettes.

Voici des trucs pour équilibrer votre budget :

- **Revoyez vos dépenses fixes.** Avez-vous besoin d'un abonnement de télévision par câble comprenant toutes les chaînes disponibles?
- **Réviser vos dépenses variables.** Par exemple, pouvez-vous dépenser moins sur les fournitures scolaires en réutilisant certains articles de l'année passée ou en récupérant ceux de vos amis?
- **Vérifiez s'il s'agit d'une dépense essentielle.** Avant d'acheter quoi que ce soit, posez-vous la question : « Est-ce que cet achat comble un besoin essentiel, ou bien un simple désir de posséder quelque chose de nouveau? »



Bon à savoir

Faire son budget en 5 étapes faciles

1. Fixez-vous des objectifs. Avoir des objectifs tangibles vous motivera davantage à faire un budget.
2. Évaluez vos revenus (salaires et autres sources d'argent) pour la prochaine année. Si vous avez des revenus qui entrent chaque semaine, multipliez-les par 52. Si vous avez des revenus qui entrent chaque mois, multipliez-les par 12. Additionnez le tout.
3. Évaluez vos dépenses fixes et variables. Pour vos dépenses par semaine, multipliez par 52. Pour vos dépenses par mois, multipliez par 12. Tenez compte de variations saisonnières, comme les coûts de chauffage l'hiver. Additionnez le tout.
4. Si le total prévu de vos entrées d'argent est plus élevé que celui de vos dépenses, bravo! Il vous sera plus facile d'atteindre vos objectifs. Si vos dépenses sont plus élevées que vos entrées d'argent, vous devrez trouver des solutions pour diminuer vos dépenses ou alors augmenter vos revenus.
5. Vérifiez régulièrement que les montants prévus de vos revenus et de vos dépenses reflètent les montants réels.



Pour de l'information supplémentaire, consultez le site de l'Autorité des marchés financiers: www.lautorite.qc.ca

Sources :

- Autorité des marchés financiers
- [Vos outils financiers](#), Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC), Autorité des marchés financiers et Fonds pour l'éducation des investisseurs.
- [Toutbiencalculé.ca](#), [Mes finances, mes solutions](#), Les Associations de consommateurs du Québec.
- *On prend nos rêves en main, on s'occupe de notre argent*, [Option consommateurs](#).





**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

NOUS JOINDRE

lautorite.qc.ca

Québec : 418 525-0337

Montréal : 514 395-0337

Autres régions : 1 877 525-0337

Module 3

Le crédit



Grâce à ce module, vous pourrez :



- Définir ce qu'est le crédit et connaître ses avantages et ses dangers.
- Connaître des raisons d'utiliser le crédit.
- Nommer les principaux types de crédit.
- Choisir le crédit approprié.

SOMMAIRE DU MODULE

Le crédit	23
Les principaux avantages et dangers du crédit	23
Les types de crédit	24
D'autres types de prêts	27

MOTS CLÉS

- Aide financière aux études
- Avance de fonds
- Crédit
- Emprunt
- Hypothèque
- Intérêts
- Marge de crédit
- Prêt personnel
- Prêt sur salaire
- Prêteur sur gages



1. LE CRÉDIT

Le crédit est un emprunt d'argent. Il faut rembourser l'argent dans une certaine période, moyennant des intérêts.

Emprunter de l'argent comporte des avantages et des dangers, comme le montre le tableau ci-dessous.

2. LES PRINCIPAUX AVANTAGES ET DANGERS DU CRÉDIT

Avantages	Dangers
<ul style="list-style-type: none">• Permet de faire face aux dépenses imprévues.• Sert à financer un achat important, comme une automobile ou une résidence.• Facilite les achats sans attendre d'avoir épargné l'argent comptant nécessaire.• Permet d'accumuler des récompenses, par exemple avec les cartes de crédit.• Permet de financer des études.	<ul style="list-style-type: none">• Peut ralentir votre désir d'épargner pour faire face aux imprévus.• Peut faciliter les achats impulsifs ou les dépenses plus importantes que prévu.• Peut contribuer à l'accumulation de dettes sans que vous vous en rendiez compte.• Peut entraîner des frais d'intérêts souvent élevés.



3. LES TYPES DE CRÉDIT

Il existe plusieurs types de produits de crédit. Chacun présente des caractéristiques spécifiques et répond à des besoins particuliers.

PRÊT PERSONNEL

Il s'agit d'un emprunt auprès d'une institution financière qui sert à réaliser un projet précis.

Caractéristiques

- Le montant total du prêt, le taux d'intérêt applicable à l'emprunt et la fréquence des remboursements sont fixés au moment de l'emprunt et peuvent donc être budgétés (prévus dans le total des dépenses).
- La période maximale du remboursement et le taux d'intérêt varient significativement selon l'institution financière.

Exemple

Niko a déniché un emploi dans une nouvelle ville. Il doit se trouver un appartement et s'acheter de nouveaux meubles. Il contracte un prêt personnel de 10 000 \$ qu'il désire rembourser au cours des deux prochaines années.

MARGE DE CRÉDIT

Il s'agit d'un arrangement par lequel l'institution financière permet d'emprunter de l'argent jusqu'à une limite préétablie.

Caractéristiques

- Ce prêt ouvert est accessible en tout temps.
- Permet de faire face à des imprévus.
- Permet un remboursement partiel ou total en tout temps.
- Permet de faire des versements minimaux (correspond en général à l'intérêt accumulé dans le mois).
- Une bonne discipline est exigée afin de rembourser rapidement les sommes empruntées et éviter l'accumulation des frais d'intérêts.

Exemple

Angelina a acheté une tablette numérique d'une valeur de 400 \$ avec sa carte de crédit. Elle doit faire le paiement minimum de 20 \$ sur sa carte de crédit. Elle préfère payer la totalité du solde de 400 \$ pour éviter de payer des frais d'intérêt de 19 %/an; mais elle n'a que 275 \$ dans son compte. Elle envisage d'utiliser sa marge de crédit, qui comporte un taux d'intérêt de 8 %, pour compléter le paiement sur sa carte.

ACHAT SUR CARTE DE CRÉDIT

Il s'agit d'un prêt qui permet de faire des achats jusqu'à une limite préétablie.

Caractéristiques

- Ne comporte pas de frais d'intérêts à condition de rembourser la totalité du solde à la date d'échéance.
- Permet de faire des versements minimaux.
- Plusieurs cartes offrent des récompenses convertibles en bons d'achat selon les divers programmes de fidélisation.
- Peut coûter cher en intérêts si on laisse un solde sur la carte.
- Le taux d'intérêt exigé est plus élevé que celui d'une marge de crédit.
- Est plus facile à obtenir qu'une marge de crédit ou un prêt personnel.

Exemple

Shan fera un voyage à New York. Elle réserve son voyage en ligne avec sa carte de crédit. Elle amasse des récompenses et évite de payer des frais d'intérêts en remboursant à temps le solde de sa carte de crédit.

AVANCE DE FONDS SUR CARTE DE CRÉDIT

Il s'agit d'un prêt sous forme de retrait d'argent dans un guichet automatique ou une succursale d'institution financière. Ce type de crédit peut s'avérer très dispendieux et devrait être utilisé en dernier recours.

Caractéristiques

- Les frais d'intérêts sont calculés à partir de la date de retrait des fonds.
- Si le retrait est fait en devises étrangères (en voyage), prévoir les frais de conversion facturés par l'institution financière.
- Il peut y avoir des frais pour chaque retrait en argent, par exemple 3,50 \$.

Exemple

En voyage, Shan a besoin d'argent pour une urgence. Elle utilise l'avance de fonds sur sa carte de crédit. Elle sait qu'elle devra payer de l'intérêt à partir de la date de retrait ainsi que des frais de conversion en devises étrangères. Elle remboursera le tout dès sa prochaine paie.



HYPOTHÈQUE

Il s'agit d'un prêt personnel pour l'achat d'une maison.

Caractéristiques

- Dans la majorité des cas, un prêt hypothécaire doit être remboursé en 25 ans ou moins (période d'amortissement).
- L'emprunteur peut habituellement choisir un taux d'intérêt fixe ou variable.

Exemple

Faiza a acheté une maison et a contracté une hypothèque de 300 000 \$ avec un taux fixe d'intérêt de 3 % amorti sur 25 ans.

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Il s'agit d'un prêt consenti aux étudiants qui poursuivent des études secondaires en formation professionnelle, des études collégiales ou des études universitaires.

Caractéristiques

- Il faut être inscrit auprès d'un établissement reconnu par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.
- Il est nécessaire de répondre aux conditions d'admissibilité.
- Il faut commencer à rembourser le prêt à la fin des études selon le taux négocié avec l'institution financière.

Exemple

Patricio bénéficie d'un prêt du programme d'aide financière aux études accordé afin de poursuivre ses études universitaires. En plus d'occuper un emploi à temps partiel, Patricio demeure à l'affût des bourses d'étude et subventions que peuvent offrir les gouvernements, organismes et entreprises. Il sait également qu'il devra commencer à rembourser son prêt à son institution financière six mois après la fin de ses études.

4. D'AUTRES TYPES DE PRÊTS

Il existe des types de prêts qui ne sont pas offerts par les banques ni par les caisses. Ils peuvent comporter des inconvénients.

Type de crédit	Caractéristiques	Inconvénients
Prêt sur salaire, prêt rapide, etc.	<ul style="list-style-type: none">• Est accordé par des sociétés de prêt sur salaire et par la plupart des sociétés d'encaissement de chèques.• Donne accès rapidement à de l'argent comptant.	<ul style="list-style-type: none">• Vous devez commencer à rembourser le prêt à votre prochaine paie.• C'est une option très coûteuse. Les frais sont élevés. Si le prêt n'est pas remboursé à la date prévue, les taux d'intérêt augmentent rapidement.• Souvent, ces compagnies offrent leurs services à la télévision, sur le Web ainsi que dans les journaux ethniques. Soyez très prudent.
Achetez maintenant, payez plus tard	Consiste en l'offre d'un magasin de vous permettre d'acheter un produit maintenant et de payer le montant total à une date ultérieure déterminée.	Si vous ne payez pas dans les délais, vous devrez probablement payer un taux d'intérêt élevé à compter du jour de l'achat du produit. De plus, des pénalités sont parfois imposées. Prenez le temps de lire le contrat et de bien comprendre les conséquences si vous ne payez pas à temps.
Location avec option d'achat	Consiste en la location à long terme d'un produit (par exemple, une voiture) avec la possibilité de l'acheter à la fin de cette période.	<ul style="list-style-type: none">• Vous ne possédez pas le produit pendant la période de location.• Vous pourriez payer le produit plus cher que si vous l'aviez acheté dès le début.
Prêteur sur gages	Lieu où vous pouvez obtenir un prêt en argent comptant en donnant en dépôt un bien (par exemple, un bijou) que vous possédez.	Si vous ne remboursez pas le prêt à la date prévue, le prêteur sur gages conserve votre bien pour le revendre.



Le meilleur prêt possible

Si vous devez emprunter, choisissez le type de prêt qui correspond le mieux à vos besoins. Prenez le temps de comparer les produits de différentes institutions financières pour obtenir les meilleurs taux et conditions possibles.



En plus de surveiller l'application des lois sous sa responsabilité, l'Office de la protection du consommateur (OPC) offre des outils, des conseils et des solutions pour les consommateurs du Québec. Le site de l'OPC contient notamment de l'information sur les cartes et marges de crédit (www.opc.gouv.qc.ca).



Pour de l'information supplémentaire, consultez le site de l'Autorité des marchés financiers: www.lautorite.qc.ca

Sources :

- [Cartes et marges de crédit](#)
Office de la protection du consommateur (OPC).
- Autorité des marchés financiers
- [Vos outils financiers](#), Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC), Autorité des marchés financiers et Fonds pour l'éducation des investisseurs.
- *La santé financière à votre portée!*, Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux ([ACCÉSSS](#)).
- [Toutbiencalculé.ca, Mes finances, mes solutions](#),
Les Associations de consommateurs du Québec.
- *On prend nos rêves en main, on s'occupe de notre argent*,
[Option consommateurs](#).





**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

NOUS JOINDRE

lautorite.qc.ca

Québec : 418 525-0337

Montréal : 514 395-0337

Autres régions : 1 877 525-0337

Module 4

La carte de crédit



Grâce à ce module, vous pourrez :

- Connaître les avantages et les dangers des cartes de crédit.
- Connaître le coût d'une carte de crédit.
- Connaître les moyens d'avoir un bon dossier de crédit.

SOMMAIRE DU MODULE

La carte de crédit	33
Les principaux avantages et dangers d'une carte de crédit	33
Ce qu'il faut pour obtenir une carte de crédit	33
Comment éviter les frais d'intérêts	34
Des exemples de coûts réels pour des achats effectués par carte de crédit	36
Le dossier de crédit	37
Comment avoir un bon dossier de crédit	38

MOTS CLÉS

- Avance de fonds
- Carte de crédit
- Dossier de crédit
- Frais annuels
- Guichet automatique
- Intérêts
- Pointage de crédit
- Programme de récompenses
- Relevé mensuel
- Surendettement



1. LA CARTE DE CRÉDIT

Une carte de crédit est un outil financier. Elle permet de faire des achats qui seront facturés plus tard. La somme maximale des achats qu'on peut faire sur une carte dépend de la limite de crédit. Une carte de crédit peut aussi servir à obtenir une avance de fonds (en retirant de l'argent à un guichet automatique).

Comme n'importe quel outil, elle a des avantages lorsqu'elle est bien utilisée et il peut être pratique d'en posséder une. Par exemple, elle vous aide à établir des antécédents en matière de crédit et à obtenir un bon pointage de crédit (voir la section 7, Le dossier de crédit). De bons antécédents en matière de crédit vous seront fort utiles lorsque vous aurez à emprunter de l'argent auprès d'une institution financière. Toutefois, la carte de crédit a aussi des désavantages lorsqu'elle est mal utilisée, comme le montre le tableau ci-dessous.

2. LES PRINCIPAUX AVANTAGES ET DANGERS D'UNE CARTE DE CRÉDIT

Avantages	Dangers
<ul style="list-style-type: none">• Permet d'emprunter de l'argent instantanément pour effectuer des achats.• Contribue à ce que vous ayez moins d'argent liquide sur vous.• Sert à bâtir un dossier de crédit.• Permet d'emprunter sans frais si vous payez le solde de la carte au complet et à temps.• S'avère pratique lorsque vous effectuez des achats sur le Web.• S'accompagne d'un relevé mensuel qui fait la liste de tous vos achats.• Est souvent acceptée partout dans le monde.	<ul style="list-style-type: none">• Risque d'affecter votre dossier de crédit si vous payez votre compte en retard.• Peut inciter à dépenser plus que prévu.• Entraîne des frais d'intérêts élevés si vous ne payez pas le solde en entier.

3. CE QU'IL FAUT POUR OBTENIR UNE CARTE DE CRÉDIT

Pour obtenir une carte de crédit, vous devez avoir 18 ans ou plus (si vous êtes le détenteur principal). Vous devez remplir un formulaire de demande auprès de la compagnie de carte de crédit de votre choix.

4. COMMENT ÉVITER LES FRAIS D'INTÉRÊTS

Chaque achat fait avec votre carte de crédit est porté sur votre compte. Vous devez effectuer un paiement au plus tard à la date d'échéance inscrite sur le relevé. Vous devez respecter ce délai pour maintenir un bon dossier de crédit.

PAIEMENT DES ACHATS AVEC CARTE DE CRÉDIT

Vous avez un délai minimal de 21 jours pour payer le solde complet de votre carte de crédit. En payant le solde complet de votre carte de crédit à l'intérieur du délai, vous n'aurez pas à payer de frais d'intérêts. Si vous ne payez pas le solde au complet, vous aurez à payer des frais d'intérêts sur la somme totale de votre achat à partir de la date de cet achat.

Exemple : le 5 janvier, Anoko achète des meubles d'une valeur de 800 \$, taxes incluses. Elle ne fait pas d'autres achats durant ce mois. Elle reçoit le relevé de sa carte daté du 31 janvier. La date d'échéance pour payer est le 21 février.

Voici trois scénarios de paiement :

Option A : Anoko paie le solde complet de sa carte en respectant la date d'échéance. Elle ne paiera aucuns frais d'intérêts.

Option B : Anoko effectue un paiement de 75 \$ en respectant la date d'échéance. Elle paiera de l'intérêt sur la somme de 800 \$.

Option C : Anoko effectue un paiement de 680 \$ en respectant la date d'échéance. Elle paiera de l'intérêt sur la somme de 800 \$.

AVANCE DE FONDS SUR CARTE DE CRÉDIT

Il est possible d'obtenir une avance de fonds sur votre carte de crédit (par exemple, en retirant de l'argent à un guichet automatique), mais vous devez payer des frais d'intérêts à partir du jour du retrait. De plus, des frais de retrait peuvent s'appliquer (par exemple, 3,50 \$ par retrait). Cette option peut donc s'avérer très coûteuse.



Bon à savoir



D'autres aspects de la carte de crédit

Aspects relatifs à la carte de crédit	Conseils
Taux d'intérêt	<ul style="list-style-type: none">Magasinez votre carte de crédit afin de profiter des meilleurs taux. Le taux d'intérêt des cartes de crédit offertes par des grands magasins peut aller jusqu'à 29,9 %.Un achat de 1 000 \$ effectué sur votre carte peut occasionner des frais d'intérêts de 874 \$ si vous ne faites que le paiement minimum.Les cartes de crédit d'institutions financières ont des taux d'intérêt généralement moins élevés que celles des grands magasins (par exemple, 19,9 %).
Programmes de récompenses	Un programme de récompenses fonctionne généralement avec des points. Plus on se sert de sa carte de crédit, plus on accumule de points échangeables contre des « cadeaux ». Amasser des récompenses, c'est bien, mais cela ne vaut rien si vous payez des intérêts élevés sur le solde de votre carte.
Assurance	Lors de votre demande de carte de crédit, on vous offrira peut-être une assurance (décès, invalidité, perte d'emploi) pour l'accompagner. Ces produits peuvent s'avérer dispendieux. Prenez le temps d'évaluer si vous en avez vraiment besoin et de poser des questions sur la couverture et les coûts.
Frais annuels	Demandez s'il y a des frais annuels associés à votre carte de crédit. Si oui, n'oubliez pas de payer la somme due avant l'échéance.
Vol	Prévenez rapidement votre émetteur de carte de crédit en cas de perte ou de vol. À partir de ce moment, vous ne pourrez pas être tenu responsable des nouvelles transactions qu'une autre personne ferait avec votre carte. Si vous ne le faites pas, vous serez tenu responsable jusqu'à concurrence de 50 \$ des achats faits par le voleur. La limite de 50 \$ pourrait ne pas s'appliquer si vous n'avez pas pris des mesures raisonnables pour protéger votre NIP.
Erreurs	Vérifiez votre relevé de compte chaque mois et signalez immédiatement s'il y a une erreur de facturation (par exemple, un achat que vous n'avez pas fait).
Surendettement	Reconnaissez les signaux d'alarme et demandez de l'aide en cas de besoin si vous : <ul style="list-style-type: none">dépensez de façon impulsive;recevez des avis de retard;avez de la difficulté à payer le solde minimum de votre carte;ne savez pas où trouver l'argent pour rembourser vos emprunts;transférez vos dettes d'une carte de crédit à une autre. Une association coopérative d'économie familiale (ACEF) ou un service budgétaire populaire peut vous aider.

5. DES EXEMPLES DE COÛTS RÉELS POUR DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT

Voici deux exemples d'achat par carte de crédit où le détenteur de la carte choisit de ne pas payer le solde complet avant la date d'échéance. Vous verrez comment les frais d'intérêt peuvent être élevés.

Exemple 1

Cecilia paie avec sa carte de crédit les manuels scolaires de sa fille, pour un montant de 550 \$. Elle fait des paiements de 50 \$ par mois pour rembourser.

Carte de crédit bancaire

- Taux d'intérêt annuel : 19,9 %
- Montant minimum à rembourser chaque mois : 10 \$ ou 5 % du solde de sa carte chaque mois (le montant le plus élevé des deux)
- Achat : 550 \$
- Remboursement : 50 \$ par mois

Il faudra à Cecilia 13 mois pour rembourser sa dette, et ça lui coûtera 62,32 \$ en frais d'intérêts. Au total, Cecilia aura payé 612,32 \$ plutôt que 550 \$.

Exemple 2

Rachid s'achète une tablette numérique au coût de 550 \$ à l'aide de sa carte de crédit d'un grand magasin. Il sait que les taux d'intérêt sont élevés, mais il fait uniquement le paiement minimum chaque mois pour rembourser.

Carte de crédit d'un magasin

- Taux d'intérêt annuel : 29,9 %
- Montant minimum à rembourser chaque mois : 10 \$ ou 5 % du solde de sa carte chaque mois (le montant le plus élevé des deux)
- Achat : 550 \$
- Remboursement : paiement minimum chaque mois

Il faudra à Rachid 68 mois (presque 6 ans) pour rembourser sa dette, et ça lui coûtera 427,96 \$ en frais d'intérêts. Au total, Rachid aura payé 977,96 \$.



Bon à savoir



3 questions à se poser avant de payer avec une carte de crédit

- Est-ce que j'ai les moyens de m'offrir cet article?
- Est-ce que j'en ai besoin tout de suite?
- Est-ce que mon revenu est régulier et assez élevé pour que je puisse rembourser la totalité du montant?

6. LE DOSSIER DE CRÉDIT

Un dossier de crédit, c'est comme un bulletin portant sur vos finances personnelles. C'est un document qui regroupe plusieurs informations sur votre situation financière. Il permet de vous identifier, de connaître votre niveau d'endettement et, surtout, de savoir si vous remboursez vos dettes à temps. L'utilisation de la carte de crédit a un impact direct sur votre dossier de crédit. Une note vous est donnée en fonction de vos habitudes de remboursement. Plus votre note est élevée, plus votre dossier de crédit est bon.

Ce bulletin peut être consulté (avec votre consentement) par toute institution financière ou entreprise à qui vous demandez un prêt. Vous pouvez aussi consulter votre dossier de crédit en vous adressant aux deux principales agences de crédit au Canada : Equifax et TransUnion. Des frais s'appliquent si vous désirez un accès rapide et complet à votre dossier. À noter qu'en cas d'erreur, vous êtes en droit d'exiger des changements à votre dossier.

LE CONTENU DU DOSSIER DE CRÉDIT

- Renseignements personnels : nom, adresse actuelle, anciennes adresses, date de naissance, numéro d'assurance sociale, etc.
- Renseignements sur le crédit : cartes de crédit, marges de crédit, prêts et hypothèques, dettes que vous n'avez pas été en mesure de rembourser, etc.
- Renseignements bancaires : comptes bancaires, chèques « sans provision », etc.
- Renseignements publics : faillites, jugements, poursuites entreprises contre vous, etc.
- Informations complémentaires : par exemple, une note indiquant que vous avez été victime d'un vol d'identité ou toute autre information qui pourrait servir à mieux comprendre votre dossier.
- Informations sur les personnes ou les institutions financières qui ont consulté le dossier.

7. COMMENT AVOIR UN BON DOSSIER DE CRÉDIT

Il faut respecter vos engagements contractuels (par exemple, votre forfait de téléphone cellulaire) et les échéances de paiement. Si vous avez une carte de crédit, payez idéalement le solde complet avant l'échéance.

Évitez de :

- dépasser votre limite de crédit.
- faire vos paiements en retard.
- faire un paiement plus bas que le paiement minimum requis.
- cumuler les soldes sur plusieurs cartes de crédit.

Meilleur est votre dossier de crédit, meilleures seront vos chances d'obtenir un prêt lorsque, par exemple, vous désirerez acheter une auto ou une maison.



En plus de surveiller l'application des lois sous sa responsabilité, l'Office de la protection du consommateur (OPC) offre des outils, des conseils et des solutions pour les consommateurs du Québec. Le site de l'OPC contient notamment de l'information sur les cartes et marges de crédit (www.opc.gouv.qc.ca).



Pour de l'information supplémentaire, consultez le site de l'Autorité des marchés financiers: www.lautorite.qc.ca

Sources :

- [*Combien de temps me faudra-t-il pour rembourser mes dettes sur carte de crédit et autres prêts \(calculateur\)?*](#) Autorité des marchés financiers
- [*Cartes et marges de crédit*](#)
Office de la protection du consommateur (OPC).
- [*Vos outils financiers*](#), Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC), Autorité des marchés financiers et Fonds pour l'éducation des investisseurs.
- *La santé financière à votre portée!*, Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux ([*ACCÉSSS*](#)).
- [*Toutbiencalculé.ca, Mes finances, mes solutions*](#),
Les Associations de consommateurs du Québec.
- *On prend nos rêves en main, on s'occupe de notre argent*,
[*Option consommateurs*](#).





**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

NOUS JOINDRE

lautorite.qc.ca

Québec : 418 525-0337

Montréal : 514 395-0337

Autres régions : 1 877 525-0337

Module 5

Les investissements



Grâce à ce module, vous pourrez :

Comprendre les principaux types d'investissements et leurs caractéristiques.

SOMMAIRE DU MODULE

Le rendement	43
La liquidité	43
Le risque	44
Les différents types de placements	46

MOTS CLÉS

- Action
- Certificat de placement garanti
- Fonds commun de placement
- Fonds négocié en Bourse
- Investissement
- Liquidité
- Objectif financier
- Obligation
- Obligation à taux fixe
- Placement
- Rendement
- Risque
- Taux d'intérêt



Trois caractéristiques fondamentales distinguent les investissements : le rendement, la liquidité et le risque.

1. LE RENDEMENT

Supposons que vous désirez acheter une propriété dans 10 ans. Cette année, vous mettez de côté 1 000 \$ pour ce projet. Vous investissez cette somme dans un placement prudent qui vous rapportera 2 % par année, ce qui est un rendement modeste. Après un an, cet investissement vous aura rapporté 20 \$. Ce n'est pas une fortune, mais c'est de l'argent que vous gagnez sans travailler.

Vous désirez obtenir de meilleurs rendements? Il y a des investissements qui pourraient vous permettre d'atteindre votre objectif (voir la section 4, Les différents types d'investissements).



Qu'est-ce que le rendement?

Le rendement d'un investissement est le gain qu'il procure.

2. LA LIQUIDITÉ

Avant d'aborder la lecture de cette section, consultez le tableau Obligations à taux fixe du Québec¹ ci-dessous.

OBLIGATIONS À TAUX FIXE DU QUÉBEC										
TERME	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans
TAUX ANNUEL (%)	3,35	3,40	3,45	3,55	3,65	3,75	3,90	4,05	4,20	4,40

Vous remarquez dans ce cas-ci que plus vous investissez à long terme, plus le rendement est élevé. Ainsi, si vous investissez pour un an, vous obtiendrez 3,35 % de rendement annuel.

Si vous êtes prêt à investir pour 10 ans, vous obtiendrez 4,40 % de rendement par année.

Pourquoi les taux d'intérêt sont-ils plus avantageux si vous investissez votre argent à long terme dans une obligation à taux fixe? Parce que votre argent serait placé pour une longue période sans possibilité d'y avoir accès. En d'autres termes, vous sacrifiez la liquidité du placement et obtenez un meilleur taux en échange.

¹ Taux en vigueur en août 2022.

Avant d'investir votre argent pour plusieurs années, vous devez bien évaluer quand vous en aurez besoin. La liquidité est très importante à considérer dans le choix de l'investissement.

Pour certains investissements, notamment les certificats de placement garanti, vous pourriez devoir accepter un rendement inférieur ou payer une pénalité si vous désirez les encaisser avant l'échéance.



Qu'est-ce que la liquidité d'un investissement?

La liquidité d'un investissement est sa capacité d'être transformé rapidement en argent et à juste prix au moment où vous le souhaitez le revendre ou l'encaisser.

3. LE RISQUE

Les taux de rendement dans le tableau Obligations à taux fixe du Québec vous semblent très faibles? En effet, ils ne permettent pas à tout le monde d'atteindre leurs objectifs financiers. Ainsi, peu de gens pourraient simplement placer toutes leurs économies dans ce type d'investissement prudent pour accumuler des sommes en vue de la retraite. La majorité des gens ont besoin d'obtenir un rendement supérieur. C'est pourquoi ils investissent généralement une partie de leur portefeuille dans d'autres types de placements, plus risqués, mais susceptibles de procurer de meilleurs rendements.

Lorsqu'on investit à court terme, on ne peut pas se permettre d'investir dans des placements risqués.

Exemple : Matteo investit son argent dans un placement risqué pour acheter une voiture dans deux ans. Au bout de ce temps, il constate que son investissement a temporairement perdu 30 % de sa valeur, ce qui peut arriver avec un placement risqué. Or, il ne peut pas attendre que son investissement retrouve sa valeur : il doit le vendre maintenant pour acheter sa voiture. Cet investissement risqué lui aura donc fait perdre de l'argent.





Qu'est-ce que le risque?

Le risque, c'est la possibilité de faire moins d'argent qu'espéré sur votre investissement.

C'est aussi le risque de perdre une partie ou la totalité de votre investissement.

Bon à savoir

Le lien entre risque et rendement

Il existe un lien étroit entre le risque et le rendement :



- plus le rendement espéré est élevé, plus le risque de perdre de l'argent est élevé;
- plus le rendement espéré est faible, plus le risque de perdre de l'argent est faible.

Pour connaître le niveau de risque d'un placement, il faut poser des questions et lire les documents d'information l'accompagnant.



4. LES DIFFÉRENTS TYPES DE PLACEMENTS

Voici quelques placements et leurs niveaux de risque, de rendement et de liquidité.

Type de placement	Définition	Rendement espéré	Risque	Liquidité
Action	Part d'une société (entreprise). L'action vous donne une participation au capital de la société.	Élevé		En général, vous pouvez revendre les actions facilement.
Obligation	Prêt à une société ou à un gouvernement.	Moyen	 	Les obligations peuvent être plus difficiles à revendre selon les taux d'intérêt ou la santé financière de la société ou du gouvernement qui les a émises.
Fonds commun de placement	Argent mis en commun par des investisseurs et géré par un gestionnaire. L'argent est investi dans divers types de placements, comme des actions et des obligations.	Moyen	 	Vous pouvez généralement revendre les fonds en tout temps moyennant des frais.
Fonds négocié en Bourse	Un panier d'actions proportionnel à un indice boursier ou autre.	Moyen	 	Vous pouvez facilement revendre les fonds négociés en Bourse.
Obligation à taux fixe du Québec	Prêt au gouvernement du Québec.	Faible		Vous devez attendre que l'obligation à taux fixe arrive à terme pour récupérer votre investissement et votre rendement.
Certificat de placement garanti à taux d'intérêt fixe à l'échéance	Prêt à une institution financière.	Faible		Vous devez généralement attendre l'échéance (fin) pour récupérer votre investissement et votre rendement.

SOURCES :

Des outils sont disponibles sur le site de l'Autorité des marchés financiers :
www.lautorite.qc.ca





**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

NOUS JOINDRE

lautorite.qc.ca

Québec : 418 525-0337

Montréal : 514 395-0337

Autres régions : 1 877 525-0337

Module 6

La fraude financière



Grâce à ce module, vous pourrez :

- Détecter des tentatives de fraude à votre endroit.
- Éviter de perdre de l'argent aux mains des fraudeurs.

SOMMAIRE DU MODULE

Les investissements frauduleux : quand c'est trop beau pour être vrai	51
La fraude par affinité	52
La fraude relative aux cartes de crédit et de débit	52
La fraude téléphonique relative à Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) ou Service Canada	52
La fraude téléphonique relative à l'Agence du revenu du Canada (ARC)	53
Des astuces pour éviter la fraude	53

MOTS CLÉS

- Fraude par affinité
- Fraude par carte de crédit
- Fraude par carte de débit
- Fraude téléphonique
- Investissement frauduleux



Voici quelques exemples de fraudes dont les nouveaux arrivants peuvent être la cible, et de l'information pour les reconnaître et les éviter.

1. LES INVESTISSEMENTS FRAUDULEUX : QUAND C'EST TROP BEAU POUR ÊTRE VRAI, MÉFIEZ-VOUS!

Une règle de base en matière d'investissement : si on vous offre un rendement élevé sans le moindre risque, vous pouvez douter du sérieux de l'offre. Plus le rendement que vous espérez d'un investissement est élevé, plus vous devez être prêt à supporter un risque important.

Ainsi, refusez les offres qui vous promettent de vous enrichir rapidement. Ces offres peuvent vous être faites en personne, au téléphone ou par Internet.

Indice de fraude : ci-dessous, quelques-unes des affirmations qu'un fraudeur en matière d'investissement pourrait faire.

- J'ai une source fiable, la valeur de ce placement augmentera rapidement. C'est garanti.
- J'y ai moi-même investi tout mon argent et celui de mes parents.
- Tous mes clients ont déjà investi dans ce placement.
- Si vous laissez passer cette offre, vous allez le regretter toute votre vie.
- Si vous êtes insatisfait, je vous rembourse personnellement.
- Vous faites partie d'un club sélect. Vous êtes choisi pour avoir cette information. Vous êtes un des rares chanceux ou privilégiés à pouvoir profiter de cette offre exceptionnelle.
- Très peu de gens le savent, mais l'entreprise est sur le point d'être achetée et sa valeur va doubler.
- La société va être cotée en Bourse bientôt.
- Ne parlez de cette offre à personne, il faut qu'elle demeure confidentielle pour un certain temps.
- Si vous recrutez d'autres investisseurs, vous obtiendrez de meilleurs rendements.
- Vous devez absolument investir aujourd'hui; demain, ce sera trop tard.

Vérifiez que l'entreprise et la personne avec qui vous faites affaire sont autorisées à vous vendre les placements offerts. Pour cela, communiquez avec le Centre d'information de l'Autorité des marchés financiers au 1 877 525-0337 ou consultez le [Registre des entreprises et des individus autorisés à exercer](#).

2. LA FRAUDE PAR AFFINITÉ

Les fraudeurs s'associent avec des gens qui partagent les mêmes croyances, les mêmes intérêts ou les mêmes origines afin de se bâtir une crédibilité. Ils n'hésiteront pas à étaler, d'abord subtilement, puis avec plus d'éclat, leurs succès et leur richesse. Ils créeront des liens avec vous et vous proposeront ensuite des investissements « exceptionnels ». Dans certains cas, ils vous demanderont de n'en discuter avec personne, car c'est une occasion en or qu'ils ne veulent partager qu'avec leurs amis proches. Dans les faits, le fraudeur est le seul à bénéficier de cette occasion en or!

Si la personne qui vous offre des placements est un de vos proches, soyez aussi critique que si c'était un étranger lorsqu'il est question de vos finances. Même s'il s'agit d'un ami, vérifiez s'il est autorisé à vendre le placement qu'il vous offre.

3. LA FRAUDE RELATIVE AUX CARTES DE CRÉDIT ET DE DÉBIT

Le fraudeur clone vos cartes ou se sert de votre numéro d'identification personnelle (NIP) pour effectuer des transactions frauduleuses. Voici quelques conseils pour éviter de telles fraudes :

- Assurez-vous de protéger votre NIP quand vous utilisez votre carte de débit à un guichet ou à un commerce.
- Ne divulguez votre NIP à personne.
- À moins d'appeler ou d'être sur le site d'un commerçant que vous connaissez bien, ne partagez pas les renseignements figurant sur votre carte de crédit sur le Web ou au téléphone.
- Soyez très vigilant si vous recevez un appel ou un courriel d'une personne que vous ne connaissez pas et qui vous demande les renseignements figurant sur votre carte de crédit. Raccrochez ou ne répondez pas au courriel.

Indice de fraude : les entreprises légitimes, les institutions financières ou les ministères du gouvernement ne demandent pas de renseignements sur votre carte de débit ou de crédit par téléphone ou par courriel, à moins que ce soit vous qui les appelez. Ils ne demanderont jamais que vous leur donniez votre NIP, même si c'est vous qui les appelez.

4. LA FRAUDE TÉLÉPHONIQUE RELATIVE À CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA (CIC) OU SERVICE CANADA

Le fraudeur, qui se fait passer pour un employé de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) ou de Service Canada, affirme que vous serez expulsé vers votre pays d'origine et que des policiers sont en route pour vous emmener à l'aéroport. Le fraudeur affirme que la seule façon de vous en sortir est de payer immédiatement une amende au moyen d'une carte de crédit ou d'une carte prépayée.

Indice de fraude : les employés de CIC ne font jamais de tels appels.

5. LA FRAUDE TÉLÉPHONIQUE RELATIVE À L'AGENCE DU REVENU DU CANADA (ARC)

Le fraudeur, qui se fait passer pour un employé de l'Agence du Revenu du Canada, tente de vous soutirer de l'argent en affirmant que vous devez de l'argent à l'impôt. Parfois, le message est enregistré. Le fraudeur exige alors un paiement immédiat et vous menace d'accusations criminelles, d'amendes, de prison ou de déportation.

Indice de fraude : les employés de l'ARC ou de tout organisme du genre ne demandent jamais de paiement immédiat. Ils ne demandent pas non plus d'utiliser des cartes de crédit prépayées ou de fournir des renseignements personnels inscrits sur un passeport, une carte d'assurance-maladie ou un permis de conduire.

6. DES ASTUCES POUR ÉVITER LA FRAUDE

- Vérifiez avec qui vous faites affaire. Si une personne vous propose des placements, appelez au centre d'information de l'[Autorité des marchés financiers](#) pour vous assurer qu'elle est autorisée à le faire.
- Ne donnez jamais de renseignements financiers personnels à une organisation ou à une personne si vous n'êtes pas sûr de sa légitimité.
- Évitez de prendre une décision rapidement ou sous le coup de l'émotion.
- Obtenez de l'information, posez des questions, demandez l'opinion d'une autre personne.
- Dites non quand c'est trop beau pour être vrai.



Pour de l'information supplémentaire, consultez le site de l'Autorité des marchés financiers: www.lautorite.qc.ca

Sources :

- [Soyez à votre affaire pour ne pas perdre vos affaires](#),
Autorité des marchés financiers



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

NOUS JOINDRE

lautorite.qc.ca

Québec : 418 525-0337

Montréal : 514 395-0337

Autres régions : 1 877 525-0337

Module 7

Les assurances



Grâce à ce module, vous pourrez :

- Découvrir les principaux types d'assurance au Québec.

SOMMAIRE DU MODULE

L'assurance habitation	57
L'assurance automobile	57
L'assurance de personnes	58
Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)	58
L'assurance voyage	58
Comment se procurer de l'assurance	59

MOTS CLÉS

- Assurance
- Assurance automobile
- Assurance habitation
- Assurance maladie
- Assurance de personnes
- Assurance voyage



Plusieurs types d'assurance sont offerts au Québec, dont l'assurance habitation, l'assurance automobile, l'assurance vie et l'assurance voyage.



Qu'est-ce que l'assurance?

L'assurance est un moyen permettant à une personne de gérer les risques et de bénéficier de l'aide d'un assureur ou d'un organisme gouvernemental en cas de sinistre, de malchance ou d'accident.

1. L'ASSURANCE HABITATION

Si vous êtes propriétaire ou locataire d'une propriété (une maison, un appartement ou un immeuble), l'assurance habitation peut couvrir votre propriété et vos biens. Il existe plusieurs types de contrats offrant différents types de protection. Plus vous avez de protection, plus la prime (le montant que vous payez pour l'assurance) sera élevée.

L'assurance habitation n'est pas obligatoire au Québec, mais elle est recommandée pour couvrir vos biens (meubles, électroménagers et autres) et votre responsabilité si jamais vous causez accidentellement des dommages à d'autres personnes. Certaines institutions financières peuvent exiger que votre propriété soit assurée avant de vous prêter de l'argent.

2. L'ASSURANCE AUTOMOBILE

Au Québec, vous devez acheter une assurance responsabilité civile si vous êtes propriétaire d'une automobile. Cette assurance couvre les dommages que vous pourriez causer aux autres. Vous pouvez acheter cette assurance en communiquant avec un assureur, un agent ou un courtier en assurance de dommages. Vous pouvez aussi choisir de couvrir les dommages causés à votre automobile (un bris de vitre, un accident ou du vandalisme, par exemple) en communiquant avec ces mêmes personnes.

La Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) couvre les dommages corporels subis par les résidents du Québec sans avoir à déterminer qui est responsable de l'accident. Lors de l'accident, si vous étiez à bord d'un véhicule immatriculé au Québec, que ce soit à titre de conducteur ou de passager, la SAAQ vous considère comme un résident du Québec, peu importe votre statut.



3. L'ASSURANCE DE PERSONNES

L'assurance de personnes vous protège principalement contre les conséquences financières d'un décès, d'une invalidité prolongée, d'une maladie ou encore d'un accident. Lorsqu'un de ces risques se réalise, l'assureur verse une somme d'argent (indemnité) qui sert à subvenir aux besoins de l'assuré ou de ses proches.

Pour une assurance vie, une assurance invalidité, une assurance soins de santé ou une assurance maladies graves, il faut contacter un représentant en assurance de personnes ou un représentant en assurance collective de personnes. Assurez-vous de parler à un représentant inscrit à l'Autorité des marchés financiers.

4. RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC (RAMQ)

Au Québec, l'assurance maladie permet de bénéficier de divers soins de santé sans avoir à déboursier. C'est un régime gouvernemental. Il est administré par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Quant à l'assurance médicaments, qui est obligatoire au Québec, la protection est assumée, selon le cas, par la RAMQ (il faut payer une prime annuelle) ou par les assureurs en assurance collective ou les administrateurs de régimes d'avantages sociaux (le plus souvent en milieu de travail). Pour vérifier si vous êtes admissible, visitez le site de la RAMQ.

5. L'ASSURANCE VOYAGE

L'assurance voyage offre des protections aux personnes qui voyagent à l'extérieur du Québec. Elle vous protège contre certaines situations imprévues qui peuvent survenir lors d'un voyage.

Vous pouvez vous procurer une assurance voyage par le biais :

- d'une assurance collective offerte par votre employeur;
- d'une institution financière (banque ou caisse);
- de la protection offerte avec certaines cartes de crédit;
- d'un représentant en assurance;
- d'un assureur;
- de l'agent de voyage qui a vendu le voyage.

L'assurance voyage est complémentaire à la RAMQ. Si vous n'êtes pas encore admissible à la RAMQ, vous devrez peut-être vous procurer une assurance voyage spécifique à votre situation. Parlez-en à votre assureur.

Bon à savoir



Avant de prendre une assurance

Réviser les protections et les exclusions des assurances qu'on vous offre. Comparez les différents produits d'assurance pour avoir les meilleures protections aux meilleurs prix.

6. COMMENT SE PROCURER DE L'ASSURANCE

Cela dépend du type d'assurance que vous souhaitez acheter. Vous pouvez appeler directement une compagnie d'assurance ou un représentant (courtier) en assurance. Plusieurs produits d'assurance sont également offerts sur le Web par des institutions financières ou des commerçants.

Vérifiez que l'entreprise et la personne avec qui vous faites affaire sont autorisées à vous vendre de l'assurance. Pour cela, communiquez avec le Centre d'information de l'Autorité des marchés financiers au 1 877 525-0337 ou consultez le [Registre des entreprises et des individus autorisés à exercer](#).

Pour de l'information supplémentaire, consultez le site de l'Autorité des marchés financiers: www.lautorite.qc.ca

Sources :

- [Comment choisir votre assurance automobile?](#),
Autorité des marchés financiers
- [Comment choisir votre assurance habitation?](#),
Autorité des marchés financiers
- [Comment choisir vos assurances sur la vie et la santé?](#),
Autorité des marchés financiers
- [Comment choisir votre assurance voyage?](#),
Autorité des marchés financiers





**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

NOUS JOINDRE

lautorite.qc.ca

Québec : 418 525-0337

Montréal : 514 395-0337

Autres régions : 1 877 525-0337